

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC
46700

LOT

Date : 16/06/2015

Séance du 16/06/2015

Numéro : 3

L'an deux mille quinze
et le Seize juin
à 20 H 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents :

AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, VIGOUROUX Olivier, CANDELON Jean-Claude, GIRAUDEAU Evelyne, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Absents excusés :

NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe.

Date de la convocation
12/06/2015

Date d'affichage

Secrétaire(s) : GIRAUDEAU Evelyne



Objet de la Délibération

Donation à la Commune de SERIGNAC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 25 juin 2015

et publication,

du 30 juin 2015

ou notification

du

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au décès de Mademoiselle Marguerite MARADENNE le 18 mai 2015, le Notaire en charge du testament nous a communiqué une succession largement bénéficiaire.

Monsieur le Maire poursuit par un état des forces et charges de la succession, et annonce qu'aucune disposition n'a été énoncée par le donateur.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient de statuer sur l'acceptation de la donation.

Par : 09 voix pour
00 abstention
00 contre

Le Conseil Municipal accepte la donation de Mademoiselle Marguerite MARADENNE et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée et au nom de la Commune de sa reconnaissance envers Mademoiselle Marguerite MARADENNE ; Il précise par ailleurs qu'il sera fait un inventaire du mobilier de la maison, en sa présence et en présence du Notaire et d'une personne désignée d'un commun accord.

Le Maire



Joël MOURGUES

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à SERIGNAC le 22/06/2015

Le Maire,



DEPARTEMENT

LOT

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC

Séance du 16/06/2015

Date : 16/06/2015

Numéro : 2

L'an deux mille quinze
et le Seize juin
à 20 H 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents :

AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, VIGOUROUX Olivier, CANDELON Jean-Claude, GIRAUDEAU Evelyne, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Date de la convocation
12/06/2015

Absents excusés :

NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe

Date d'affichage



Secrétaire(s) : GIRAUDEAU Evelyne

Objet de la Délibération

FNADT 2015 ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 18/06/2015

et publication,

du 19/06/2015

ou notification

du

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, qu'en l'absence du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), il a formulé une demande sur le Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire (FNADT) pour financer le projet « commerce multiservices et logement ».

Monsieur le Maire a la satisfaction d'annoncer qu'une dotation de 127 050 € est attribuée à la commune de SERIGNAC.

Le Conseil Municipal devant se prononcer sur l'attribution de cette subvention, accepte cette dotation par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions, et demande à Monsieur le Maire de constituer le dossier nécessaire à l'obtention de cette subvention.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire
MOURGUES Joël

Fait à SERIGNAC le 16/06/2015

Le Maire,

MOURGUES Joël

**COMMERCE MULTISERVICES ET LOGEMENT....COMMUNE DE
SERIGNAC**

(avant projet sommaire-estimation : 443138euros hors taxes)

PLAN DE FINANCEMENT

FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)	: 127050,00
DOTATION D'EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX (DETR)	: 101400,00
MINISTERE DE L'INTERIEUR	: 10000,00
REGION MIDI-PYRENEES (estimation)	: 70000,00
DEPARTEMENT DU LOT	: 26000,00
PRODUIT AMENDES DE POLICE (estimation)	: 8000,00
AUTOFINANCEMENT + EMPRUNT COMMUNE	: 100688,00

TOTAL EUROS HORS TAXES	: 443138,00



DEPARTEMENT

LOT

Date : 16/06/2015

Numéro : 4

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC

Séance du 16/06/2015

L'an deux mille quinze
et le Seize juin
à 20 H 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents :

AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, VIGOUROUX Olivier, CANDELON Jean-Claude, GIRAUDEAU Evelyne, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Date de la convocation
12/06/2015

Absents excusés :

NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe.

Date d'affichage

Secrétaire(s) : GIRAUDEAU Evelyne



Objet de la Délibération

Dématérialisation marché public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 03-07-2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour l'opération du commerce multiservices se ferait en juillet

et publication,

du 07-07-2015.

Afin de respecter la dématérialisation des marchés publics, la collectivité par 09 voix pour, 00 contre et 00 abstention, décide d'adhérer au service « internet » du Centre de Gestion du Lot, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ou notification

du

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service avec le Centre de Gestion du Lot.

Le Maire,



Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à SERIGNAC le 30/06/2015

Le Maire,





**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SERIGNAC
46700**

Séance du 16 JUIN 2015



L'an deux mille quinze et le seize juin à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de : MOURGUES Joël, Maire

Date de la convocation : 12/06/2015

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents : AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, VIGOUROUX Olivier, CANDELON Jean-Claude, VILLAIN Liliane, GIRAUDEAU Evelyne, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Absents : NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe.

Secrétaire : GIRAUDEAU Evelyne.

**Objet : Adhésion de la commune de LABASTIDE DU VERT
à la compétence assainissement collectif du Syndicat AQUARESO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation ;

Vu les Statuts du Syndical Aquareso ;

Vu la délibération du 29 mai 2015 du Conseil Municipal de Labastide du Vert sollicitant son adhésion au Syndicat Aquareso pour la compétence assainissement collectif ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat Aquareso du 1^{er} Juin 2015 adoptant le principe de l'adhésion de la commune de Labastide du Vert au Syndicat AQUARESO pour la compétence assainissement collectif ;

Considérant que, conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, le Syndicat AQUARESO a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 3 juin 2015,

Qu'il convient donc de délibérer sur le principe de cette adhésion, ARRIVÉ le :

Sur proposition de *Monsieur* le Maire,

A l'unanimité des membres présents,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Donne son accord pour l'adhésion de la commune de LABASTIDE DU VERT au Syndicat AQUARESO pour la compétence Assainissement Collectif ;

2. Décide que cette adhésion interviendra dès la prise de l'arrêté du Préfet du Lot approuvant l'extension du périmètre du syndicat Aquareso;

3. Donne pouvoir à *Monsieur* le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.



Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à SERIGNAC le 22/06/2015

Le Maire,


MOURGUES Joël



ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Préfecture

le 03.07.2015

et publication du

07-07-2015

Le Maire,





DEPARTEMENT

LOT

Date : 16/06/2015

Numéro : 1

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC

Séance du 16/06/2015

L'an deux mille quinze

Et le Seize juin

à 20 H 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **MOURGUES Joël, Maire**

Présents :

AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, VIGOUROUX Olivier, CANDELON Jean-Claude, GIRAUDEAU Evelyne, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Absents excusés :

NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Date de la convocation
12/06/2015

Date d'affichage

Objet de la Délibération

ARRIVÉ le :
18 JUIN 2015
PREFECTURE DU LOT

Secrétaire(s) : GIRAUDEAU Evelyne

Subvention du Ministère de l'Intérieur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 18/06/2015

Et publication,

du 19/06/2015

ou notification

du

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il sollicite à titre exceptionnel le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du chapitre 122 action 01, pour la création d'un commerce multiservices et la réhabilitation d'un logement attenant, dans le cadre de la mission relations avec les collectivités territoriales. Le montant total du projet s'élève à 443 138 € H.T.

Le Conseil Municipal par 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, demande et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire



Fait à SERIGNAC le 16/06/2015

Le Maire,


